

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 14/12/2015

Date de la convocation:

08/12/2015

Date d'affichage:

09/12/2015

L' an 2015 et le 14 Décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 35

En exercice : 35

Votants : 30

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : MM : KLIPFEL Jean-Louis, NICASTRO Gérard, OTT Alexis, SCHERTZ Christophe

Excusé(s) : Mme LEDIG Evelyne

Secrétaire de séance :

M. MULLER Jean.

Réf : 162.2015

Vote : A la majorité

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

Mention exécutoire : Non

162.2015 : Bâtiment innovant à Preuschedorf : valorisation du terrain d'assise - opérations d'inventaire.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Considérant le projet de bâtiment innovant à Preuschedorf,

Considérant le projet de découpage de parcelles d'assises du projet pôle bois bâtiment innovant sur Preuschedorf,

Vu le budget principal et le budget annexe pôle bois bâtiment innovant à Preuschedorf,

Considérant l'avis du service France Domaines en date du 23.02.2015,

Considérant l'acte authentique d'acquisition des terrains d'assise du bâtiment innovant, n° 38946 du 20.12.1999,

Considérant l'état de l'inventaire,

Considérant l'opportunité d'améliorer les services de proximité aux habitants du territoire,

Vu la réunion de travail en date du 25.09.2015,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président Jean-Marie HAAS et du vice-président Roger ISEL,

Envoyé en préfecture le 16/12/2015
Reçu en préfecture le 21/12/2015
Affiché le 
ID : 067-200013050-20151214-D_CC_162_2015-DE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, décide :

- **De valoriser le terrain d'assise du bâtiment innovant à Preuschdorf à 55 000 € pour une superficie prise en compte de 9,45 ares,**
- **De constater la valeur d'acquisition à 110 € pour les 9,45 ares (11,64 € l'are), soit une plus-value sur le terrain d'assise de 54 890 €,**
- **De demander au président de procéder aux opérations administratives nécessaires de sortie d'inventaire et de constatation de plus-value sur le budget principal (numéro d'inventaire 99253-TER 0002), et de valorisation dudit terrain sur le budget annexe pôle bois – bâtiment innovant.**
- **D'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 16/12/2015

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

